

**POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE  
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE  
MEDICO-SOCIALE**

Ref : 72640

## **ARRETE**

**Le Président du Conseil Départemental du Loiret**

**Arrêté portant fermeture du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile  
(SAAD) EDEN Services à la Personne,  
domicilié 8 impasse de la Mouillère 45380 La Chapelle Saint- Mesmin**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L312-1, L313-1 et suivants, D312-6 et suivants, et son annexe 3-0 ;

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et notamment ses articles 46 à 48 ;

**Vu** le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1o et 16o du I de l'article L. 312-1 du même code ;

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration ;

**Vu** le décret n°2016-1759 du 16 décembre 2016 relatif à la transmission des actes d'autorisation en matière sociale relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental ;

**Vu** la délibération du 28 juin 2018 autorisant le Président du Conseil départemental à signer la convention de transmission des documents administratifs entre le Conseil départemental du Loiret, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre Val de Loire et l'Etat (DRDJSCS) ;

**Vu** la convention signée le 31 août 2018 relative aux conditions et modalités de transmission par le Conseil départemental des actes administratifs à l'ARS ou la DRDJSCS ;

**Vu** l'arrêté du 31 juillet 2023, conférant délégations de signature au sein de de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale ;

**Vu** la transmission, le 15 septembre 2023, par Monsieur SOARES, en sa qualité de Responsable, du courrier portant sur la cessation d'activité ;

Sur proposition du Directeur général des services départementaux ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'autorisation du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) EDEN Services à la Personne, domicilié 8 impasse de la Mouillère 45380 La Chapelle Saint- Mesmin, est réputée annulée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

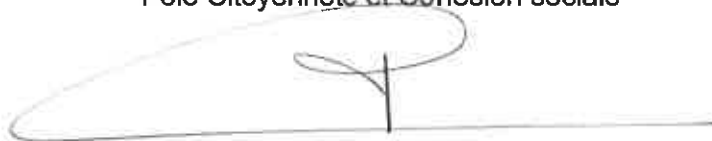
La fermeture du SAAD EDEN Services à la Personne est donc effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Article 2** : Le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme gestionnaire, publié au recueil des actes administratifs du Département du Loiret et transmis au Directeur général de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Fait à ORLEANS, le 04 OCT. 2023

Pour le Président et par délégation,

Romarc GUYON,  
Directeur des Ressources et de l'Offre  
Médico-Sociale,  
Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale



**Voies et délais de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies*